



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	26
Convocations :	11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, , Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à M. Benoît HEBERT
- Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/62

OBJET : Révision des montants des autorisations de programme

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2019-19, 2019-20, 2019-21 et 2019-22 relatives à la création de quatre autorisations de programme,

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme relative à la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville afin d'y intégrer les révisions de prix dus aux titulaires des marchés.

Considérant qu'il y a lieu de revoir à la baisse le crédits de paiement prévus pour 2025 pour la requalification de l'espace Marcel Lods au regard de l'absence de titulaire ayant sollicité le versement d'une avance sur travaux.

Considérant qu'il convient de mettre à jour l'échéancier des paiements et des crédits à ouvrir pour 2025;

Considérant le tableau figurant en annexe qui récapitule les modifications apportées aux autorisations de programme ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les révisions des autorisations de programme figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 5 abstentions, en décide ainsi.

La délibération est adoptée à la majorité.

Le Register dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,



Alexis RAGACHE